



SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

RAPPORT



CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2019 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolution prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

30 communes adhérentes

28 089 primes fixes (avec Mormoiron)

3 008 866 m³ facturés (avec Mormoiron)



(Chiffres du 31 décembre 2018)

I- LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements

Epargne brute

RECETTES

Redevances (essentiellement)
Travaux (coûts de branchement, conventions financières)
PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)
Revenus des immeubles (Antenne Loriol)
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux d'entretien
et de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,
véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA par le biais du fermier
FCTVA (Remboursement TVA sur les achats du
syndicat)
Amortissement des immobilisations...

Emprunt

II - LA SECTION D'EXPLOITATION

A- DEPENSES : PROPOSITIONS 2019

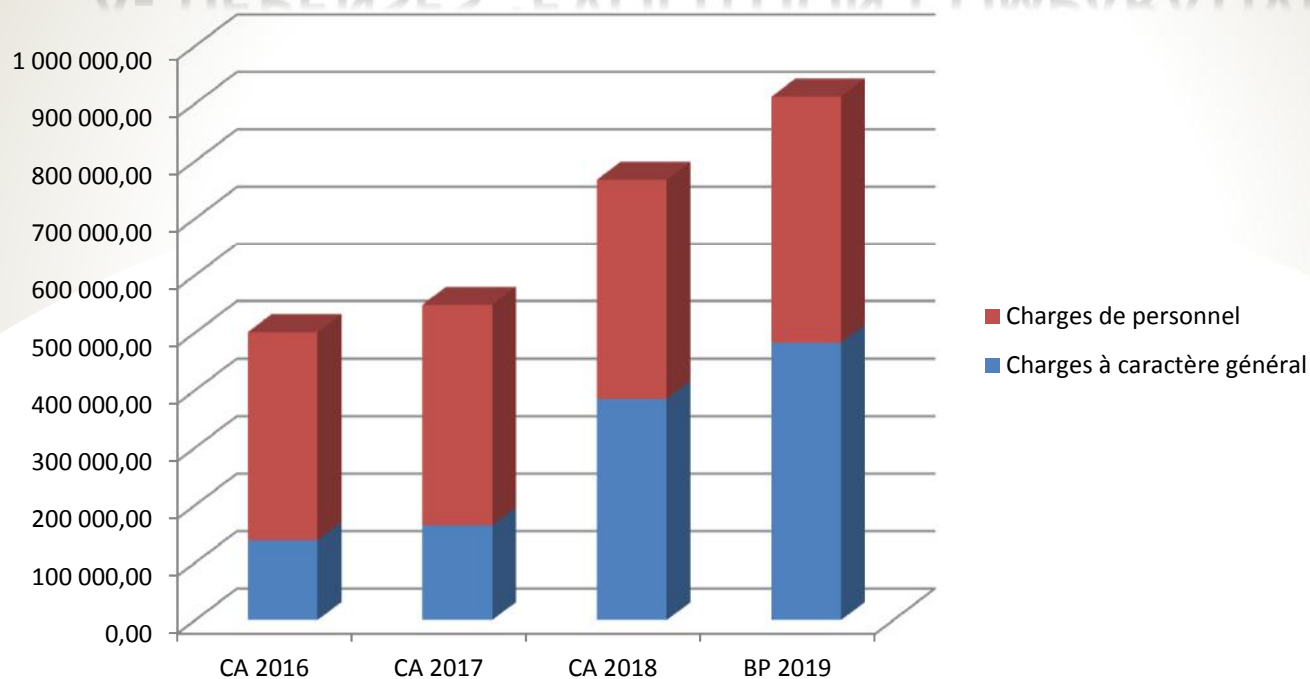
Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 912.080,00 € comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 482.480,00 €
- charges de personnel pour un montant de 429.600,00 €

- * Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 60 % par le budget de l'assainissement collectif (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).
- * Les charges seront imputées en dépenses au 6287 « Remboursement de frais » en fin d'année, à hauteur de 60 % sur le budget de l'assainissement collectif, et imputées en recettes au 7087 « Remboursement de frais » sur le budget de l'eau potable.
- * Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 429.600,00 € du service de l'assainissement collectif imputé au 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et au 7084 « Mise à disposition de personnel facturé » en eau potable.

II - LA SECTION D'EXPLOITATION

A- DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



RECRUTEMENT : 2019
AVANCEMENT : 2018

Un agent au service technique
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
Adjoint administratif principal de 1 classe,
Agent de maîtrise principal.

II - LA SECTION D'EXPLOITATION RECETTES - LES TARIFS

COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'eau

Participe à la modernisation des réseaux

II - LA SECTION D'EXPLOITATION RECETTES - LES TARIFS

Au 1^{er} janvier 2019, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

PART SYNDICAT HT		PART DELEGATAIRE HT	
PRIME FIXE	PRIX AU M3	PRIME FIXE	PRIX AU M3
29,60	1,615	33,42	1,0569

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m3 est de 3,68 € TTC (3,63 € TTC en 2018).

Concernant la commune de Mormoiron, suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2019, et conformément à la reprise du contrat de délégation de service public propre à la commune, les tarifs sont les suivants :

PART SYNDICAT (Mormoiron) HT		PART DELEGATAIRE HT	
PRIME FIXE	PRIX AU M3	PRIME FIXE	PRIX AU M3
18,00	0,770	31,20	0,7593

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m3 est de 2,30 € TTC.

II - LA SECTION D'EXPLOITATION

B- RECETTES : PROPOSITIONS 2019

- La principale recette d'exploitation :

Redevance d'assainissement collectif : 4.500.000,00 €

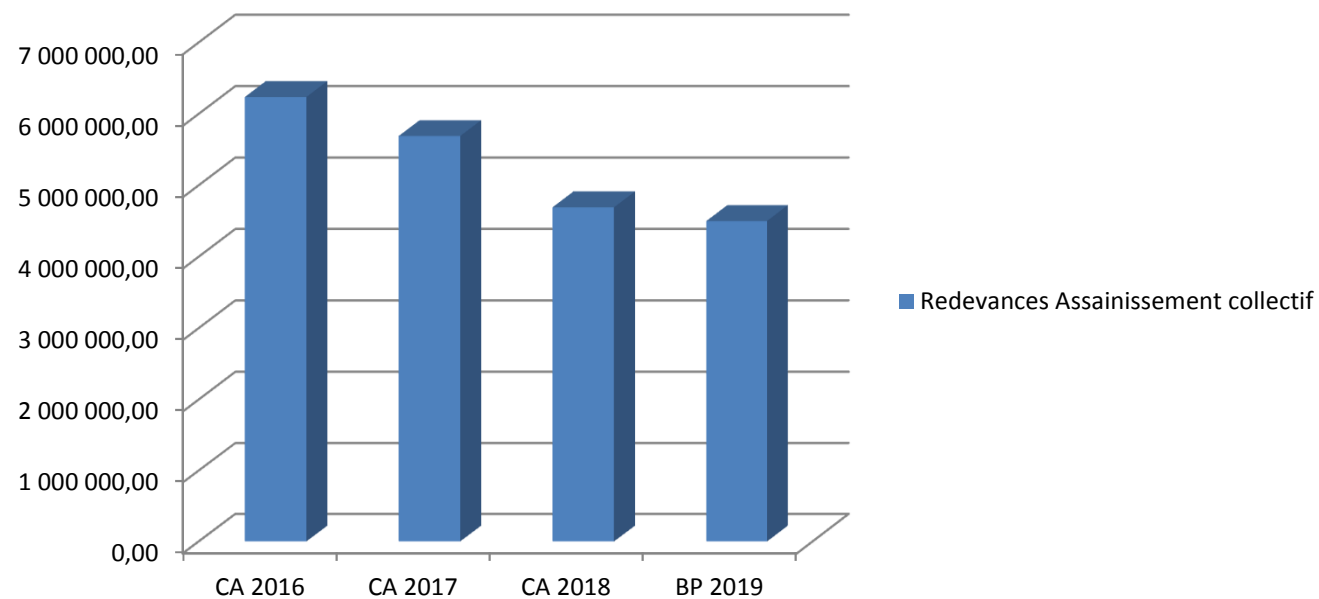
On constate une baisse des consommations, qui se répercute l'année N+1, compte tenu des délais de reversements.

Les prévisions de recettes sont donc en baisse.

II - LA SECTION D'EXPLOITATION

B- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE

Redevances Assainissement collectif



II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, la mise en conformité des systèmes d'assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d'identifier plusieurs axes d'investissement :

- * La réalisation des diagnostics permanents sur les systèmes de plus de 10 000 EH
- * La mise en conformité des systèmes épuratoires de Malemort du Comtat, Althen les Paluds, Mormoiron, Modène
- * La réhabilitation des réseaux et les études relatives aux eaux claires parasites notamment sur les communes de Châteauneuf du Pape, Monteux

Des programmes pluri annuel sont également mis en œuvre:

- Le marché à commandes sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins urgents des usagers et des communes
- Des marchés de remise à la côte afin de permettre l'accès aux ouvrages

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

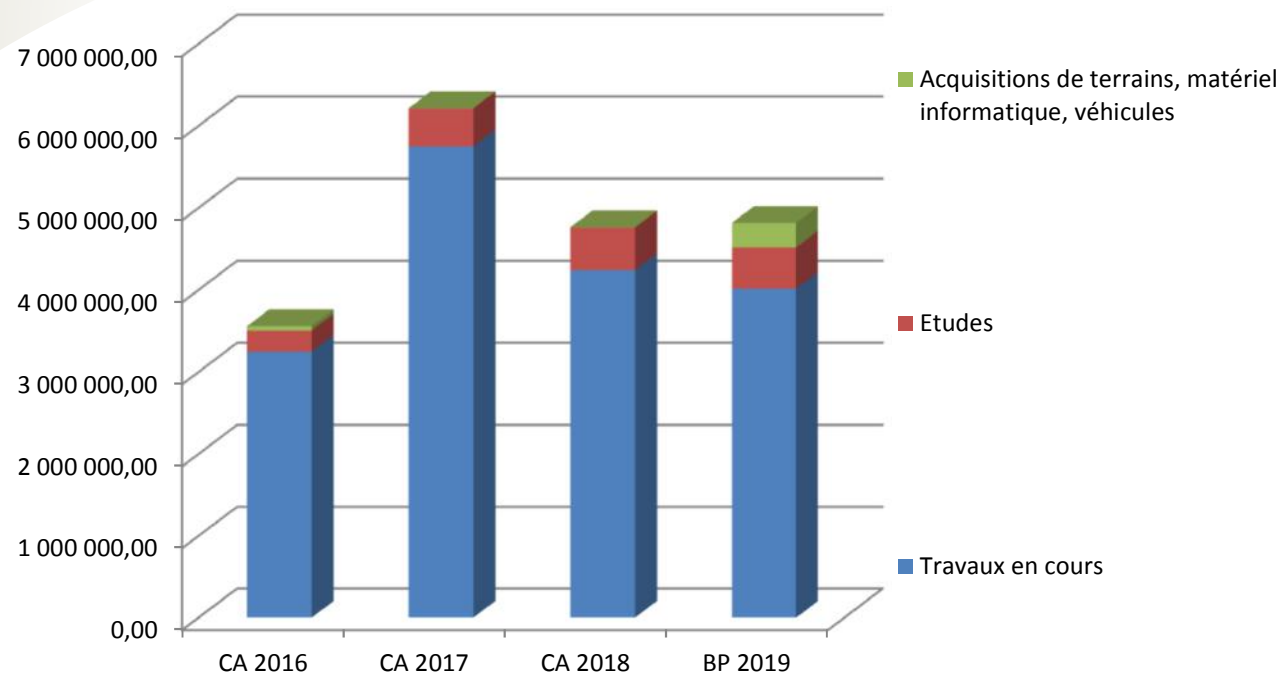
A- DEPENSES : PROPOSITIONS 2019

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser

Etudes	Montant à financer TTC	BP 2019 TTC
Aubignan, Beaumes - Diagnostic permanent	60 000,00	30 000,00
Chateauneuf du Pape - Diagnostic permanent	60 000,00	30 000,00
Chateauneuf du Pape - MAJ Arrêté d'autorisation et conformité DO Luxembourg	36 000,00	36 000,00
Flassan - Mise à jour SDA- Recherche ECP	60 000,00	42 000,00
Monteux - Diagnostic permanent	60 000,00	30 000,00
Mormoiron - Réactualisation su SDA	72 000,00	72 000,00
Pernes les Fontaines - Actualisation du SDA	96 000,00	48 000,00
Pernes les Fontaines - Diagnostic permanent	60 000,00	30 000,00
Total - études	504 000,00	318 000,00
Commune - Etudes suivies de travaux	Montant à financer TTC	BP 2019 TTC
Bedarrides - Territoire communal - Recherche ECP 2019-2020	96 000,00	67 200,00
Bedoin - Chemin des Remparts - Renouvellement du réseau	417 600,00	208 800,00
Chateauneuf du Pape - Avenue Saint Pierre de Luxembourg, Avenue Louis Pasteur, Route de Courthézon, Collecteur Amont STEP et chemin de Boursan - Renouvellement du réseau Amont STEP - Traitement Hydraulique	2 592 000,00	259 200,00
Crillon - PR Route de Bedoin - Reprise	43 200,00	43 200,00
La Roque sur Pernes - Rues du Portail Haut, du Portail Bas, Eugène Imbert - Renouvellement du réseau	176 400,00	88 200,00
Malemort du Comtat - Boulevard Félix Gras, Avenue du Docteur Tondut - Renouvellement du réseau	900 000,00	450 000,00
Malemort du Comtat Construction STEP 2000 EQH	2 376 000,00	712 800,00
Modène, Saint Pierre de Vassols, Crillon - Raccordement des systèmes sur Carpentras	2 844 000,00	284 400,00
Monteux - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Avenue René Cassin - Renouvellement du réseau	2 001 600,00	753 120,00
Monteux - STEP - Rajout des membranes	345 600,00	345 600,00
Monteux - PR Mourgues - Mise en place traitement H2S	84 000,00	84 000,00
Mormoiron - Mise en conformité du système épuratoire	3 600 000,00	180 000,00
Pernes les Fontaines - Rue Emile Zola - Renouvellement du réseau	324 000,00	162 000,00
Saint Didier - PR Route du Beaucet - Reprise	57 600,00	57 600,00
Total travaux	15 858 000,00	3 696 120,00
TOTAL A FINANCER TTC	16 362 000,00	4 014 120,00

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE

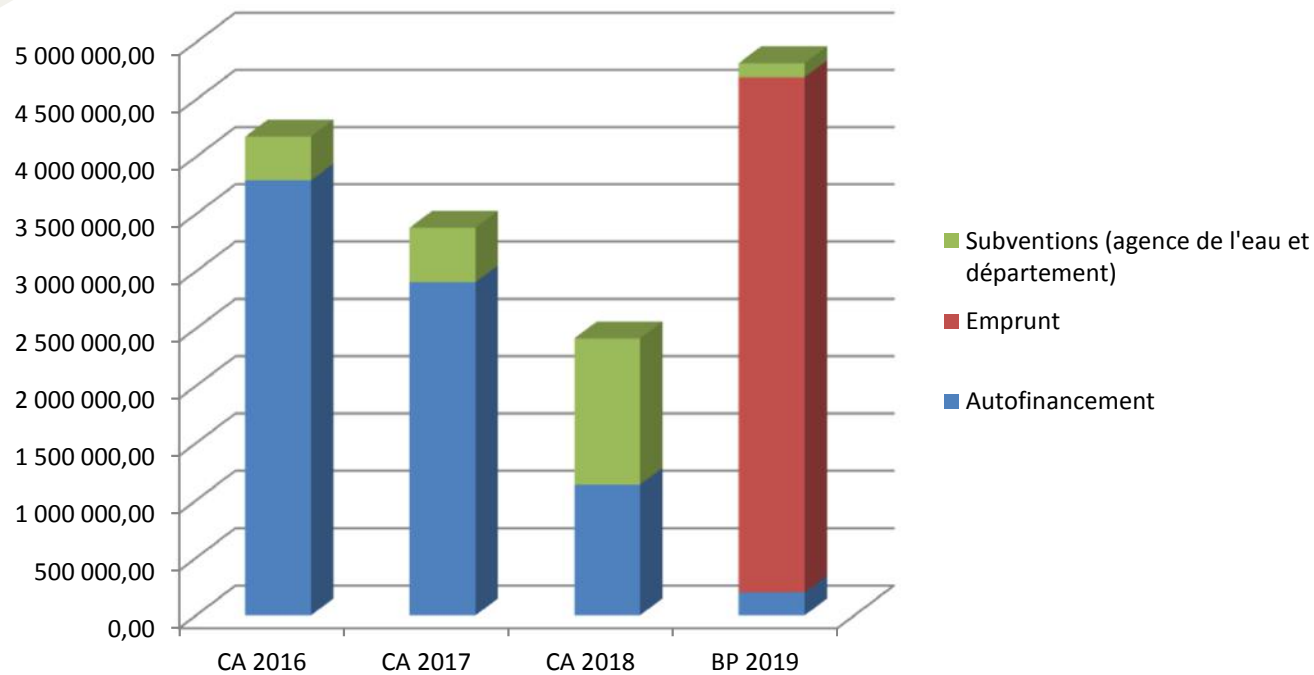


II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT B- RECETTES : PROPOSITIONS 2019

Il est prévu que les travaux soient financés par l'autofinancement pour un montant de 200.220,00 € (produit des redevances), les subventions pour un montant de 122.258,00 € et les emprunts pour un montant de 4.495.642,00 €

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



LES SUBVENTIONS

- *L'Agence de l'Eau avait annoncé une baisse des subventions dès 2018 en raison de leurs orientations budgétaires (loi de finances pour 2018). Depuis le 1^{er} janvier 2019, le 11^{ème} programme (2019-2024) s'applique à nos demandes d'aide.
- *Le Département, par délibération du 21 septembre 2018 a décidé de réserver ses aides aux communes de moins de 5000 habitants n'ayant pas transféré ses compétences à un E.P.C.I. Le Syndicat ne pourra donc plus prétendre à aucune aide du Département pour ses projets futurs.

IV - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

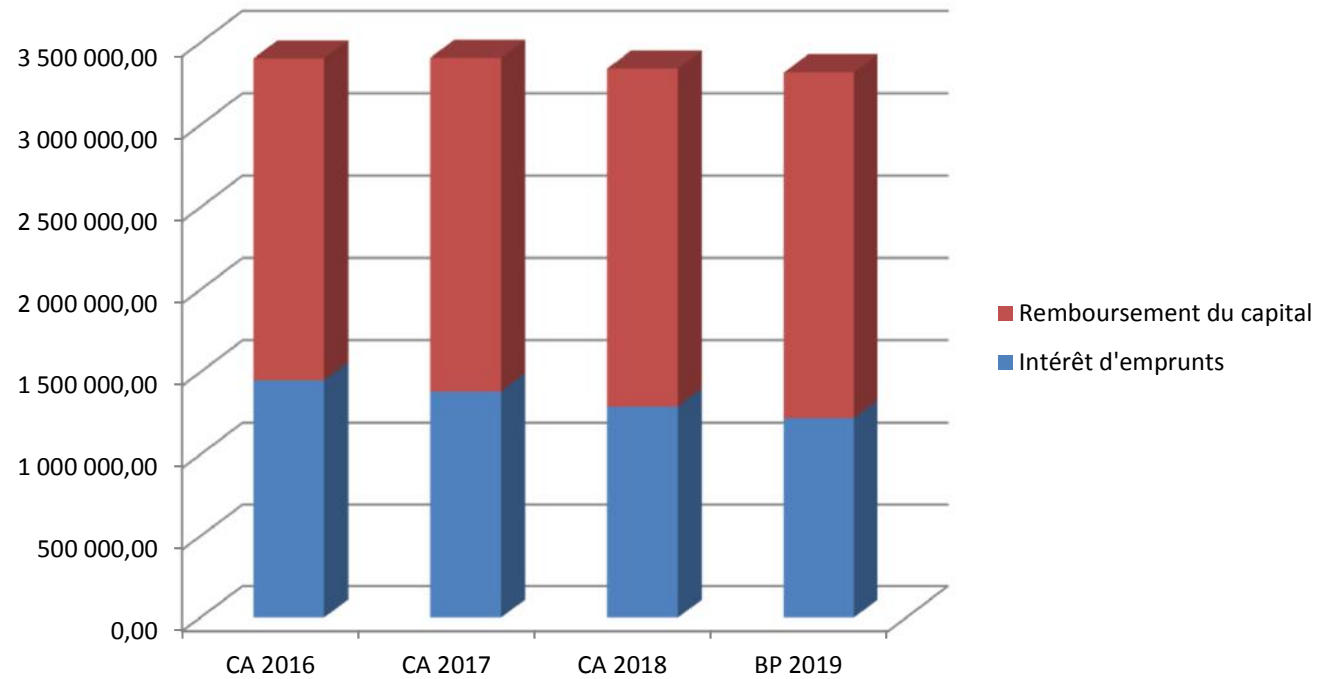
L'annuité d'emprunt s'élève à 3.320.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2019 est de 118,20 € par usager (121,08 € en 2018).

On note une baisse de la charge d'emprunt car depuis 2012, aucun emprunt n'a été contracté.



EVOLUTION DE LA DETTE



V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS

* Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif pour le service est de 11 agents :

- 7 au service administratif et 4 au service technique.
- 7 femmes et 4 hommes.

* 10 agents sont à temps complet, soit 38 h hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT.

1 agent est à temps partiel, soit 30,40 h hebdomadaires et récupère 11 jours de RTT.

* 11 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

* Le montant de la masse salariale représente 6,26 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif)

